

**ESCROQUERIES AUX BOURSES DE FRET  
CHEZ LES TRANSPORTEURS ROUTIERS FRANCAIS**



M. Cyril BRETON,  
Inspecteur commercial chez CDC

Il est observé depuis plusieurs mois une augmentation importante de vols de fret touchant les sociétés françaises de transport qui affrètent, via les bourses de fret.

En effet, des malfaiteurs usurpent l'identité de transporteurs routiers existants, notamment slovaques, polonais ou encore italiens, et utilisent les codes d'accès à une bourse de fret de ces derniers, afin de pouvoir souscrire aux appels d'offres mis en ligne par les affréteurs français. Les usurpateurs souhaitent ainsi se voir confier le transport de marchandises à forte valeur ajoutée comme le champagne, ou encore l'électroménager.

Les usurpateurs présentent à l'affréteur victime des documents reprenant les informations des sociétés de transports existantes, telles que l'inscription au registre du commerce, la licence de transport, ou encore l'attestation d'assurance de Responsabilité, et organisent par téléphone avec la victime les modalités de la livraison des marchandises proposées en bourse.

Une fois l'affrètement confirmé par l'affréteur victime, le chargement est réalisé chez le chargeur (client de l'affréteur), et la marchandise n'est jamais livrée à la destination prévue. Dès lors l'usurpateur devient injoignable.

**4 CONSEILS pour vos Assurés Transporteurs qui utilisent les bourses de fret :**

- 1. Vérifier le numéro de téléphone et de fax de l'affrété répondant à un appel d'offre sur une bourse de fret, avec les annuaires téléphoniques officiels,**
- 2. Vérifier auprès de l'assureur de l'affrété, avec l'attestation d'assurance de Responsabilité présentée, de son existence,**
- 3. Changer régulièrement les codes d'accès aux logiciels de bourses de fret,**
- 4. Demander aux chargeurs de relever l'identité du chauffeur (carte d'identité ou permis de conduire) et l'immatriculation du véhicule qui se présente pour enlever les marchandises.**

M. Cyril BRETON